

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 novembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 34

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, François PEDRONO 4^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Jacques MARIE 7^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Régine CURZYDLO 10^{ème} Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Michel THOMASSON, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Thierry GRANTURCO, 5^{ème} Vice-Président, Guillaume CAPARD, Jean-Claude GAUDE, Miriam GUERARD, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Caroline RACLOT-MARAIS

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Patrice ROBERT, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Florence GALERANT, pouvoir à Véronique BOURNE, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°D143_181122

**COLLECTE SÉLECTIVE - MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE CONTENEURS
D'APPORT VOLONTAIRE AÉRIENS ET ENTERRES
Lancement d'un appel d'offre ouvert - Autorisation**

Communauté
de Communes
Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Depuis 2002, la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie développe sa politique de réduction des déchets en implantant des points d'apport volontaire de déchets. Dans cette optique, le Conseil Communautaire, réuni le 26 mars 2021, a autorisé la passation d'un accord-cadre pour « la fourniture de conteneurs d'apport volontaire aériens et enterrés et aménagement de points-tri » pour une durée de deux ans renouvelable deux fois un an. Cet accord-cadre prévoit la fourniture de conteneurs d'apport volontaire ainsi que le génie civil afférent à l'installation de ces équipements.

Il s'avère que la direction Eau - Assainissement - Patrimoine pilote également un marché de génie civil (N° 2019-16) intitulé « Groupement de commandes – accord-cadre - réfection de voirie » qui prendra fin en 2023.

Dans une optique de rationalisation des ressources de la collectivité, il apparaît plus pertinent de mutualiser ce type de prestation. Pour ce faire, la Direction Environnement utilisera le marché de la direction Eau – Assainissement – Patrimoine.

Le marché actuel de fourniture de conteneurs d'apport volontaire ne peut donc pas être renouvelé en l'état.

La commission Environnement, réunie le 3 mai 2022, a souligné qu'il apparaissait pertinent d'installer de nouveaux points d'apport volontaire pour supprimer des points de regroupement, diminuer les collectes en porte-à-porte et combler les zones blanches dans la couverture du territoire.

Il est donc nécessaire de lancer un nouveau marché de fournitures et de pose de conteneurs d'apport volontaire qui se décomposera en 2 lots répartis ainsi :

- Lot n°1 : fourniture et pose de conteneurs aériens
- Lot n°2 : fourniture et pose de conteneurs enterrés

Ce marché sera un accord-cadre de fournitures courantes et de services lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Il se déroulera sur une durée de 2 ans renouvelable 2 fois un an. Le montant maximal est fixé à 3 000 000 € HT.

Après avis favorable de la commission Environnement en date du 26 octobre 2022, et du Bureau des Maires réuni le 04 novembre 2022, il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- Autoriser le lancement de cet accord-cadre selon la procédure d'appel d'offres ouvert,
- Désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celles économiquement les plus avantageuses.

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré

Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



AUTORISE le lancement de ce marché selon la procédure d'appel d'offres ouvert

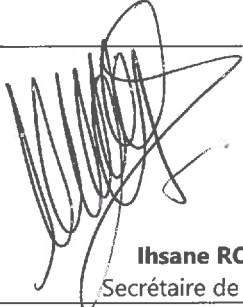
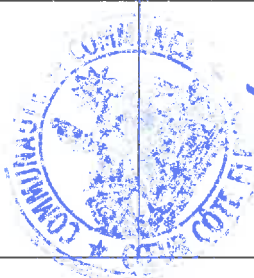

DÉSIGNE les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis afin de prendre connaissance de l'analyse des offres et retenir celles économiquement les plus avantageuses

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

		
Ihsane ROUX Secrétaire de séance		Philippe AUGIER Président